

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION du comité Directeur Comité AURA

Du Samedi 6 septembre 2025 à Valence

I. Ordres du jour

Sujet I.01 – Validation du procès-verbal du 28 juin et 21 juillet 2025	4
Sujet I.02 – Point sur les licences – brevets Comité AURA.....	4
Sujet I.03 – Activités Comité AURA depuis le CD du 17 mai 2025	4
Sujet I.04 – Bilan des actions au 31/7/2025	5
Sujet I.05 – Présentation de la Team AURA	6
Sujet I.06 – Assemblées générales CODEPs.....	7
Sujet I.07 – Nomination du bureau de surveillance AG Comité AURA	7
Sujet I.08 – Organisation de l’Assemblée Générale Comité AURA	7
Sujet I.09 – Statuts Comité AURA	8
Sujet I.10 – Frais de déplacement compétiteurs.....	8
Sujet I.11 – Contrat oxygène médical.....	8
Sujet I.12 – Dossiers en attente.....	9
Sujet I.13 – Réunion présidents CODEPs	11
Sujet I.14 – Commissions apnée et archéologie.....	11
Sujet 1.15 – Tour de table des commissions	11
Sujet 1.16 – Assemblée générale nationale	13
Sujet 1.17 – Prochains Comités Directeurs et lieux.....	13

Comité directeur				
		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
HELSTROFFER Renaud	Président	X		
TARDIVEL Yannick	Président adjoint		X	
RACHET Laurent	Trésorier	X		
BONTOUX Pierre-Jean	Trésorier adjoint – 3 ^{ème} Vice-président	X		
AUDOUY Patricia	Secrétaire	X		
BESZTERDA-LESIGNOLI Lidia	Secrétaire adjointe	X		
HELME Thierry	1 ^{er} Vice-président		X	
PARENT Marc	2 ^{ème} Vice-président	X		
BRENOUX Thierry	4 ^{ème} Vice-président		X	
BARDASSIER Laurent	Administrateur		X	
BORDIGNON Christian	Administrateur	X		
BOULLY Sylvie	Administratrice		X	
CROZAT Paul	Administrateur		X	
GRAND Sébastien	Administrateur/Suppléant 1		X	
GRIMBERT Maud	Administratrice		X	
GROSBOIS Guy	Administrateur		X	
KAPFER Yves	Administrateur	X		
MAGNIN Laurence	Administratrice/Suppléante 2		X	
MEDARD Charline	Administratrice/Suppléante 3		X	
PONTAL Jehan	Administrateur	X matin		
VERDIER Laurence	Administratrice	X		
VINCENTI Marthe	Administratrice	X		
BEL Jean-Marc	Représentant SCA		X	

Présidents commissions comité AURA :

NOMS	COMMISSIONS	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
PEAN Philippe	Apnée		X	
TROUBAT Olivier	Archéologie			X
COLAS Régis	Environnement/Biologie	X		
VERDIER Laurence	Handisub®	X		
PAULIN Karine	Hockey subaquatique	X		
MERCIER GUYON Charles	Médicale		X	
FERRIER Pascale	Nage avec palmes	X		
AUDOUY Lauriane	NEV	X visio matin		
LE CORRE Laurent	PSP		X	
PHILIPPS Benoit	Souterraine		X	
VAUTEY Alex	Technique		X	
SECRET Ghislaine	Tir sur cible			X

Invités :

JABOBS Jean-Luc	Représentant photo/vidéo		X	
COLAS Isabelle	Secrétaire CODEP 26/07	X		

Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

Le quorum est atteint quand 1/3 des membres du comité directeur est présent c'est-à-dire 7 membres.

Le nombre de membres présents lors de ce comité directeur du 6 septembre 2025 varie entre 9 et 11 membres durant la journée. Le quorum est donc atteint.

Les membres présents donnent leur accord pour l'enregistrement de la réunion à des fins de rédaction.

Sujet I.01 – Validation du procès-verbal du 28 juin et 21 juillet 2025

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	10

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.02 – Point sur les licences – brevets Comité AURA

- Le bilan des licenciés a été réalisé en fin de saison 2024/2025. Augmentation de 1,6 % des licenciés par rapport à la saison 2024/2025. La répartition par département montre une hausse générale, sauf pour la Haute-Loire, le Cantal et à moindre échelle pour le Rhône et la Drôme/Ardèche.

La FFESSM donne des statistiques pour l'Ardèche et la Drôme/Ardèche. La prochaine saison, les statistiques des départements de l'Ardèche et de la Drôme seront regroupées pour plus de cohérence en lien avec le périmètre du CODEP 26/07. (Cf annexe n°1)

Un bilan plus détaillé sera présenté lors de l'Assemblée Générale du Comité AURA.

- Le bilan des brevets a été réalisé en fin de saison 2024/2025. Baisse modérée du nombre de brevets délivrés : moins 0,85 % (50 brevets). La répartition, par département, montre des variations sans logique particulière, certains départements montent, d'autres baissent. (Cf annexe n°2)

Sujet I.03 – Activités Comité AURA depuis le CD du 17 mai 2025

- Réunions/dossiers d'attribution médailles fédérales : plusieurs demandes de médailles fédérales ont été faites à la FFESSM. Une demande de médaille d'argent a été rejetée.

Les médailles seront remises lors de l'Assemblée Générale du Comité AURA par la personne ayant fait la demande de médaille et le président du Comité AURA.

- Réunions sport santé avec le CODEP69 : Objectif de collaboration avec le CODEP69 pour l'organisation d'une formation d'encadrants sport santé (Rhône et région AURA).
- Championnat de France descente NEV sur la Dranse le 8 juin 25 organisé par la commission NEV régionale et nationale.
- Naturathlon (tir sur cible) les 5 et 6 juillet 25 à Chamagnieu.
- Assemblée Générale du club Caélacanthé à Valence le 2 juillet 25.

Le Comité AURA souhaite être présent lors des manifestations, compétitions, résultats d'examens. Si le président du Comité AURA ne peut être présent, il donnera mandat à un membre du Comité Directeur.

Proposition de créer un calendrier partagé pour recenser les activités et que chacun puisse indiquer sa présence. Le calendrier sera uniquement en usage interne au Comité Directeur et Commissions.

Le Comité Départemental de l'Isère organise ce jour la fête de la plongée avec possibilité de baptêmes gratuits.

Sujet I.04 – Bilan des actions au 31/7/2025

Cf annexe n°3

Le fichier a été bien utilisé pour les demandes budgétaires. Le nouveau fichier permet un bilan rapide et permet à Elise de travailler avec un seul fichier pour simplifier la gestion. Le bilan des actions finalisées sera mis à disposition des commissions régionales et CODEPS, chaque mois, sur le drive.

Une réflexion est entamée sur le bien immobilier appartenant au Comité AURA situé à Villeurbanne. Il est surdimensionné pour le poste du salarié (présence d'Elise sur site 2 jours/semaine) et sous dimensionné pour les réunions. Le Comité AURA a besoin d'une salle pouvant accueillir des formations et réunions. Réfléchir sur l'éventuelle vente des locaux et l'achat d'un autre bien plus adapté.

- Bilan de fonctionnement du Comité AURA :

Economie actuelle de 4 000 euros sur les frais de fonctionnement du Comité avec quelques charges restantes à venir en août. Une analyse plus détaillée à venir après la clôture de l'exercice.

- Bilan des actions réalisées par les commissions :

La réalisation des actions est variable suivant les commissions pour un total, au 31 juillet 2025, de 39 actions réalisées (41 %) sur les 94 prévues avec un budget réalisé à 59 %. L'objectif initial est de 70 % de réalisation.

La problématique actuelle est que certains CODEPs, commissions, engagent de nombreuses actions qui sont réalisées qu'en partie ce qui mobilise les fonds au détriment des autres. Il est nécessaire d'améliorer la prévision des actions pour une meilleure stratégie financière.

Le Comité Directeur rappelle que des demandes exceptionnelles peuvent être traitées en cours de saison. L'objectif est d'avoir une prévision budgétaire la plus réaliste possible pour permettre des choix financiers responsables.

- Demande budgétaire de la commission apnée :

La commission apnée a transmis son budget prévisionnel pour la saison 2025/2026, d'un montant d'environ 1389,5 euros le 5 septembre 2025 au soir, veille du Comité Directeur. Ce budget n'a pu être étudié, par le trésorier, afin d'être présenté au CD du 6 septembre. Ce point sera présenté ultérieurement.

Il est à préciser que les budgets prévisionnels des CODEPs et commissions étaient à transmettre pour mi-mai.

Sujet I.05 – Présentation de la Team AURA

La Team AURA n'est plus conventionnée depuis 2021 par la Région et la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports). Ceci entraîne des demandes sur des lignes de budget peu claires, pas de suivis des différentes équipes des commissions, pas de règles globales définies sur l'équipe régionale, pas d'égalité entre les commissions.

Un groupe de travail s'est constitué composé de Guy GROSBOIS, Jehan PONTAL, Pierre-Jean BONTAUX.

Une première réunion, où toutes les commissions ont été conviées, s'est tenue au mois de mars. Étaient présents les commissions NEV, NAP, tir sur cible, plongée et photo/vidéo.

Proposition de règles : 70 jours par commission sur la base de 80 euros par jour, 9 personnes par jour, maximum 2 encadrants.

Exp : 1 stage de 3 jours avec 5 athlètes et 1 encadrants représente 18 jours.

Le capital jour est utilisable pour des stages préparatoires, compétitions nationales et internationales.

Il n'y a plus de règles d'âge et accessible aux commissions sportives et culturelles.

Les commissions font des propositions d'athlètes et de stage de l'équipe régionale pour validation par le Comité Directeur.

Chaque commission doit élaborer sa propre stratégie, adaptée à ses spécificités. Il est demandé que les commissions présentent leur stratégie au Comité Directeur, condition pour bénéficier des subventions.

La liste nominative des équipes de la Team AURA doit être connue dès le début de la saison. En cas de blessure d'un membre, un remplacement peut être envisagé.

Demande de rédaction des règles budgétaires spécifiques pour la Team AURA ainsi qu'une estimation budgétaire qui pourrait s'élever à 5600 euros par commissions (70 jours x 80 euros).

Les commissions doivent chercher des financements privés en sachant que les aides régionales peuvent être mobilisées pour le développement jeune et l'ANS peut être aussi sollicitée.

Le port du tee-shirt spécifique à la Team AURA est obligatoire pour les photos lors des compétitions. Condition pour bénéficier des subventions.

Sujet I.06 – Assemblées générales CODEPs

Difficultés pour connaître les dates des assemblées générales des CODEPs. Certains présidents ne répondent pas malgré les relances.

Comme l'an passé, un ou plusieurs membres, représentant le Comité Directeur AURA, peuvent être présents lors des différentes assemblées générales. Un tableau récapitulatif, déposé sur le drive du Comité, permet de connaître les différentes dates et lieux et de se positionner.

Sujet I.07 – Nomination du bureau de surveillance AG Comité AURA

Le bureau de surveillance est nommé par le Comité Directeur. Les statuts du Comité AURA en donne les missions :

« Le bureau de surveillance des opérations électorales, tel qu'il est défini ci-après dans les présents statuts, est chargé de la mise en place des opérations de vote.

A ce titre, il vérifie et signe la feuille de présence, veille à la bonne tenue des débats préélectoraux, règle les incidents de séance éventuels, contrôle les votes émis, en assure la régularité et enfin veille à l'établissement du procès-verbal. Les membres de ce bureau assurent les fonctions de scrutateurs et mettent en place les opérations liées aux scrutins. A cet égard, ils peuvent se faire assister, dans le cadre des opérations de dépouillement, par tous licenciés de leur choix, à condition toutefois que ces derniers ne soient pas candidat à l'élection objet dudit dépouillement. »

Le bureau de surveillance sera composé de : Guy GROSBOIS – Lidia BESZTERDA-LESIGNOLI – Marc PARENT.

Sujet I.08 – Organisation de l'Assemblée Générale Comité AURA

L'assemblée générale se tiendra le dimanche 16 novembre 2025 à Sévrier (74) avec un Comité Directeur prévu le 15 novembre fin d'après-midi où seuls les membres du CD sont conviés.

L'hébergement pour la nuit du 15 au 16 novembre avec petit déjeuner a été prévu suite à un sondage des membres du CD. Un message, avec copie d'écran du sondage, sera envoyé à tous pour que chacun vérifie son positionnement. Le repas du 15 novembre au soir est prévu pour le CD.

La répartition des tâches, pour l'AG, sera discutée lors du CD de la veille.

L'emplacement de l'émargement et des commissions reste à finaliser en accord avec la structure d'accueil par l'intermédiaire du CODEP74, département organisateur.

La structure NéaClub s'occupe de la signalisation, de la disposition de la salle, des tables et écran pour la projection.

Les flams, banderoles...du Comité AURA seront récupérées par Yves KAPFER. Prévoir aussi une imprimante et un vidéoprojecteur.

Des présidents de commissions seront à élire. L'organisation du vote est envisagée par voie électronique.

Des mises à l'honneur seront faites : remise de médailles fédérales. Un mail sera envoyé aux commissions afin d'identifier les personnes ou groupes à féliciter.

Il est proposé d'offrir des cadeaux à ces personnes mais à ce jour rien n'est statué.

Le repas du dimanche midi sera possible sur place, sous forme de buffet, pour tous les participants. Il sera nécessaire de faire une réservation via un lien mentionné dans la convocation aussi bien pour les participants que les membres du Comité Directeur et présidents de commissions.

Le montant du repas s'élève à environ 30 euros/personne. La capacité prévue, à ce jour, est de 80 personnes avec possibilité d'aller jusqu'à 200.

Après discussions et vote, il est décidé à l'unanimité (10 votants) que le repas sera pris en charge, par le Comité AURA, pour l'ensemble des participants.

Les convocations sont à transmettre aux clubs du Comité AURA au plus tard le 2 octobre 2025.

Les bilans d'activité des commissions et du bureau seront mis à disposition des licenciés sur VP dive.

Sujet I.09 – Statuts Comité AURA

Les statuts du Comité AURA doivent être travaillés pour se mettre en conformité avec ceux du national. Ce travail sera fait avec la collaboration de la commission juridique régionale.

Sujet I.10 – Frais de déplacement compétiteurs

Il existe des règles pour les compétitions régionales et nationales hors Team AURA. Pour les championnats du monde, la prise en charge est examinée au cas par cas.

Sujet I.11 – Contrat oxygène médical

Le Code du Sport exige un ensemble d'oxygénothérapie médicale, donc un bloc nitrox 100% n'est pas suffisant. Il faut souscrire un contrat avec un fournisseur d'oxygène médical. Pour les sorties club, il est nécessaire d'avoir du matériel complet avec oxygénothérapie médicale avec respect de la date de péremption.

La réflexion vise à centraliser la location des bouteilles d'oxygène pour bénéficier de tarifs avantageux. Il n'y a pas de convention actuelle avec les fournisseurs, contrairement à une ancienne convention avec Air Liquide. Les coûts sont élevés : environ 600 à 700 euros pour 5 ans pouvant aller jusqu'à 800 euros.

Une demande de devis a été faite récemment à Lindle par une structure. Yves KAPFER nous fera un retour.

Sujet I.12 – Dossiers en attente

***Commission juridique :**

La commission juridique doit être composée de personnes compétentes dans le domaine (magistrat, avocat, spécialiste en droit social, civil, associatif...). Elle aura pour rôle de décharger la commission juridique nationale des questions régionales et de traiter les questions juridiques, y compris la vente de biens.

Actuellement, cinq personnes sont pressenties, ce qui est jugé suffisant, mais une sixième personne serait appréciée. Un président devrait être élu lors de la prochaine assemblée générale.

***Prochaine newsletter :**

L'équipe s'est réunie récemment pour préparer la newsletter. Une demande d'informations a été envoyée à toutes les commissions et CODEPs, mais peu de réponses ont été reçues. Des recherches ont été faites sur différents sites et plusieurs événements et formations ont pu être identifiés mais il manque des photos et des comptes rendus. Le constat, à ce jour, est que peu d'informations ne remontent au niveau AURA malgré la réalisation d'événements importants dans la région. Il est précisé qu'il est préférable de communiquer sur les actions réalisées.

La diffusion de l'information au Comité AURA reste difficile. Les informations des CODEPs et commissions sont parfois publiées sur les Facebook ou autres réseaux sociaux mais ne sont pas transmises au niveau régional.

De plus, nous savons, pour diverses raisons, que l'information transmise aux clubs est peu diffusée aux licenciés. La transmission directement aux licenciés pourrait être une solution à partir de la base de mails du national. La légalité de cette démarche reste à clarifier par la commission juridique.

Une réunion du groupe de travail concernant la communication nationale a eu lieu.

Le groupe communication du Comité AURA est jugé trop restreint (4 personnes), il est proposé de faire appel à candidatures pour renforcer l'équipe. Il est aussi souhaité que tous les responsables de communication des commissions rejoignent le groupe.

***Assurance dirigeants :**

Elle assure la protection des dirigeants des associations. L'assurance civile personnelle ne couvre pas ce type de risques. Il est difficile de prendre une assurance dirigeant seule car souvent rattachée à un autre contrat. En cours de prospection via l'assurance AIG.

***Accueil plongeur :**

Il est envisagé la création d'un label « accueil plongeur » à destination des clubs de plongée et des hôteliers avec un droit d'adhésion. Le label vise à promouvoir la qualité et la sécurité, à distinguer les clubs selon leur niveau d'accueil et à offrir une reconnaissance aux établissements investis. Le label doit être un outil positif de valorisation.

Christian BORDIGNON, qui a travaillé sur le sujet, propose ci-dessous un premier jet qui pourra être discuté.

L'établissement devra respecter les critères du label, maintenir la conformité, informer l'organisme des changements, accepter les audits, afficher la labellisation et utiliser le logo.

L'organisme accréditeur doit fournir les critères, réaliser les audits, attribuer le label, accompagner les établissements et communiquer sur la liste des labellisés.

La promotion active du label auprès des clubs, établissements, plongeurs est à la charge de l'organisme accréditeur par l'intermédiaire de supports officiels, sites internet, référencement Google, événements (AG....).

Le label est attribué sur la base d'un contrat d'un an renouvelable. La contribution financière demandée serait de 300 euros pour l'attribution initiale et 150 euros pour le renouvellement annuel, couvrant les frais d'audit, de contrôle, de conseil et de communication.

S'il s'avérait que la structure ne soit plus en conformité, le label serait suspendu ou retiré après une mise en demeure de 30 jours.

L'établissement reste responsable de la sécurité et l'organisme accréditeur n'est pas responsable des incidents.

Deux types de label :

- Séjour complet : hébergement adapté, restauration, facilité d'accès à la plongée, sécurité, convivialité, engagement éco-responsable, services complémentaires (salle à disposition, séchoir....).
- Plongée seule : encadrement qualifié, matériel vérifié et adapté, installations adaptées, organisation rigoureuse, respect de l'environnement.

Il faudra aussi désigner des auditeurs, définir leur qualification, envisager leur formation, établir une grille d'évaluation avec des critères et pondérations adaptées.

Il faudra démontrer que le label apporte un retour sur investissement (visibilité, chiffre d'affaires) pour justifier la contribution financière. Le label doit permettre aux établissements de se différencier et d'attirer plus de plongeurs. Le label serait innovant dans ce secteur d'activité.

Constitution d'un groupe de travail pour échanger sur le planning de lancement, la désignation des auditeurs, de la répartition des tâches : Christian BORDIGNON, Renaud HELSTROFFER, Régis COLAS propose aussi son aide.

Estimation du délai de lancement : au minimum 12 à 18 mois.

Proposition d'impliquer les responsables de sortie des clubs importants de la région.

Il sera important de vérifier le besoin réel avant de lancer le projet.

***Mise à jour des médecins fédéraux** : Les outils sont mis en place pour assurer une visibilité sur VP dive mais peu d'avancée dans la mise à jour des médecins fédéraux de la région.

***Convention Paladru/Aiguebelette** :

Le Comité AURA est engagé par convention avec ces deux lacs dont les modes de gestions diffèrent.

Vote pour dénoncer les deux conventions Paladru/Aiguebelette et transférer la responsabilité et la gestion aux départements concernés (Isère et Savoie).

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	9

Adopté à l'unanimité des votants.

Les deux départements concernés seront informés par courrier de la décision du Comité Directeur.

Sujet I.13 – Réunion présidents CODEPs

La réunion des présidents de CODEPs ne se tiendra pas aux dates proposées (20 et 21 septembre et les 4 et 5 octobre 25) faute de participants suffisants. D'autres dates seront proposées.

Sujet I.14 – Commissions apnée et archéologie

Pas de communication avec les présidents des commissions régionales apnée et archéologie. Ne répondent pas aux mails envoyés. Le président de la commission apnée ne transmet pas les informations. Les comptes-rendus des actions ne sont pas transmis dans un délai raisonnable et pas d'informations sur les actions menées.

Il est proposé d'envoyer un courrier aux deux présidents avec proposition de rencontre.

Sujet 1.15 – Tour de table des commissions

***Commissions NEV** : Deux MEF2 validés durant l'été (BREDY Tanguy et GRAND Thibault).

Prochaine compétition sur le Doron les 18 et 19 octobre 2025 : 1^{er} sélectif national de descente de la saison et dernière compétition de l'année 2025.

La saison suivante reprendra en mars 2026.

***Commission technique régionale :**

Marc PARENT était chargé de faire un état des lieux des taux d'échec aux examens guide de palanquée et MF1.

Avril 2025, examen MF1 : 4 échecs/22 candidats.

GP CODEP 69 : 1 échec/15, CODEP 74 : 2 échecs/13, CODEP 42 : pas d'échec/6, CODEP 73 : 1 échec /9.

Sur 65 candidats GP et MF1 : 57 réussites et 13 % d'échecs.

La question avait été posée de savoir si une aide financière devrait être accordée aux candidats qui se représentent à l'examen. Après relecture des règles budgétaires, il est prévu qu'un candidat qui se représente à un examen GP et MF1 bénéficie d'une subvention de 100 euros.

Stage examen MF1 en avril 25 à Fréjus : 22 candidats, 18 reçus, 14 encadrants, 3 stagiaires MF2 accueillis.

Stage de travail destiné aux MF2 à Thonon : 3 jours, 12 stagiaires MF2, 6 instructeurs.

Des stagiaires de Bourgogne Franche-Comté sont accueillis car leur région ne propose pas de stages initiaux MF2.

Le deuxième stage examen MF1 se déroulera fin septembre.

Plusieurs journées stagiaires MF2 à venir.

Janvier 2026 au CISL à Lyon : stage initial et capitalisation MF2 et FFM (Formateur Fédéral de Moniteur). Les épreuves du FFM comprennent uniquement les épreuves de pédagogie du 2^{ème} degré et la théorie. Actuellement une personne en formation FFM.

Mission du collège des instructeurs : Pour devenir instructeur fédéral, il faut être MF2, être coopté par le collège, avoir 2 parrains. A partir de ce moment-là, la personne est stagiaire instructeur et doit suivre en intégralité 2 stages examens MF1 et 2 stages initiaux MF1 et réaliser des travaux qui sont évalués (sujets guide de palanquée et travail original de recherche sur des propositions de la CTR).

Le collège est aussi sollicité par la commission technique nationale pour émettre des avis sur les projets en cours (modification du MFT....).

Les instructeurs doivent assister aux réunions du collège et faire, tous les deux ans, un examen MF1.

Le collège des instructeurs dépend de la CTR.

La validation des nouveaux instructeurs est faite par le Comité Directeur AURA.

***Bio/environnement :**

Souhait d'avoir plus d'informations et de communication sur les décisions budgétaires. Il est reconnu, par le Comité, qu'une réponse rapide, surtout négative, doit être apportée pour permettre un argumentaire et une éventuelle rectification.

***Hockey subaquatique** : L'équipe a remporté une médaille d'argent et trois médailles de bronze lors du championnat de zone.

***Nage avec palmes :**

Pascale FERRIER souhaiterait qu'un relais soit pris à la présidence de la Commission NAP AURA.

Souhait de relancer la formation Fit Palme et besoin de faire venir une formatrice basée à Rennes. Les frais seront principalement liés au déplacement de l'intervenante.

Une jeune nageuse a été championne de France minime en juin 2025 et participera à un stage de détection nationale FFESSM fin octobre 2025 et à une compétition internationale fin novembre.

Un groupe de jeunes du club des Marsouins a participé au championnat minime avec une première place obtenue. Cinq cadets ont participé au championnat de France cadets à Limoges.

***Handisub :**

Laurence VERDIER a validé cet été son MEFH2 portant le numéro 36.

Jusqu'à ce jour, un seul MEFH2 dans la région AURA à Annecy. Réunion à venir de tous les encadrants handisubs régionaux.

***Photo/vidéo :**

Clichés d'eau douce 2025/2026 ce week-end à Sévrier (Haute Savoie).

Trophée Olivier GRIMBERT : compétition destinée aux jeunes qui s'est déroulée le dernier dimanche de mars à Paris. Le thème était les mangas.

Championnat de France : 2 équipes avec une médaille de bronze en vidéo et 19 ième place en photo pour une première participation en compétition en tant que photographe.

Stage régional annuel : environ une vingtaine de stagiaires en photo, vidéo, cadre.

Sujet 1.16 – Assemblée générale nationale

Se déroulera les 6 et 7 décembre 2025 à Annecy. Un sondage sera envoyé pour connaître les souhaits de participation des membres du Comité Directeur.

Sujet 1.17 – Prochains Comités Directeurs et lieux

- Samedi 24 janvier 2026
- Samedi 21 mars 2026 (Aix les bains)
- Samedi 13 juin 2026
- Samedi 11 juillet 2026
- Samedi 5 septembre 2026
- Assemblée générale le dimanche 15 novembre 2026 et CD le 14 novembre 2026.

Il reste à définir les lieux des comités directeurs pour 2026.

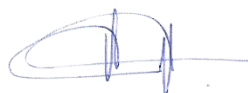
La Secrétaire

Patricia AUDOUY



Le Président

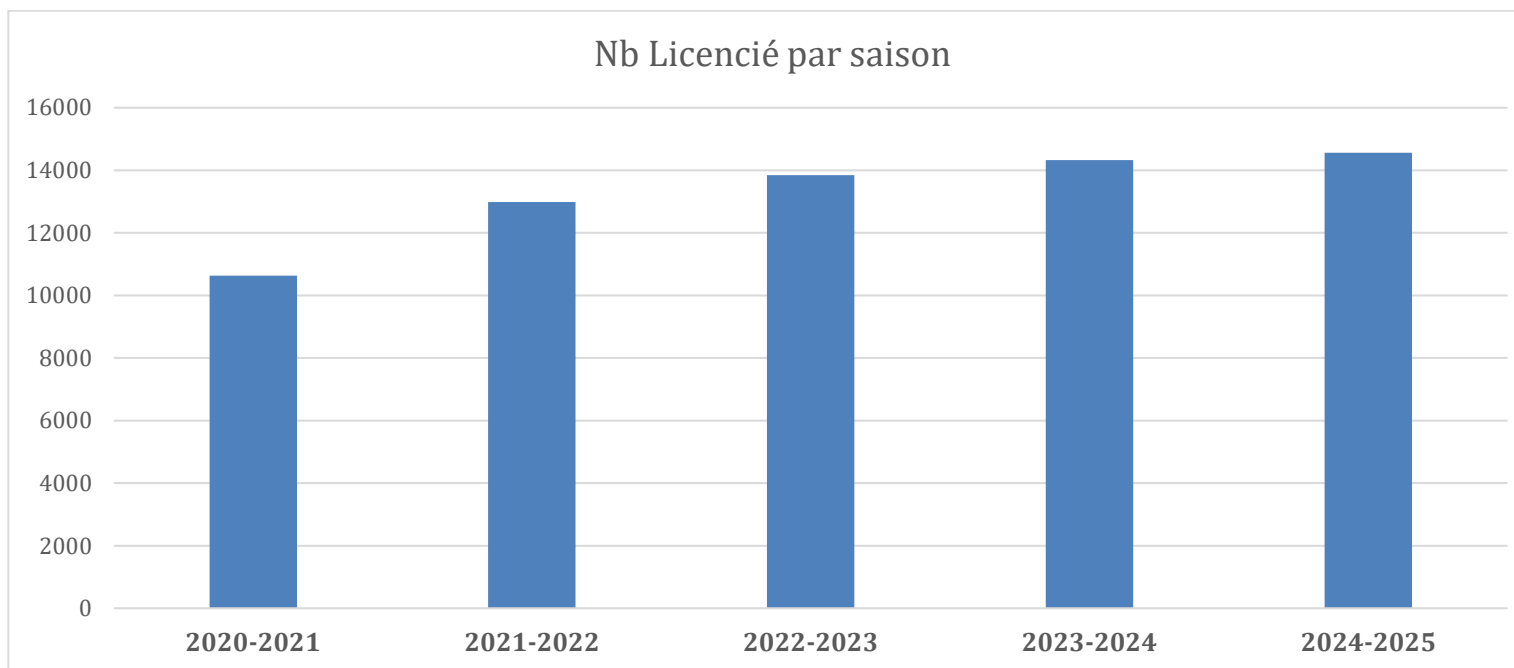
Renaud HELSTROFFER



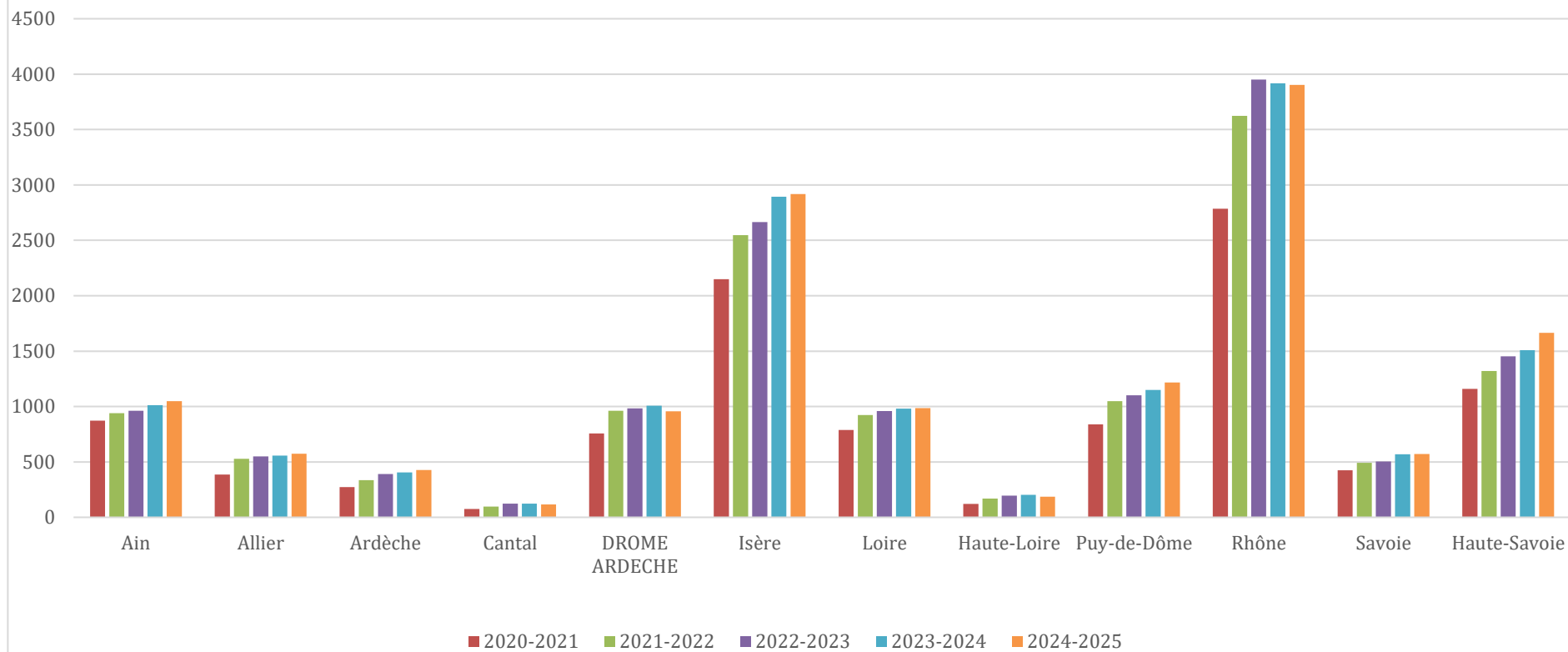
Annexe n°1

Bilan licences fin de saison 2024/2025/licences années précédentes fin de saison

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025		
Ain	873	941	962	1012	1048	3,6%	36
Allier	387	529	550	558	575	3,0%	17
Ardèche	272	336	392	406	426	4,9%	20
Cantal	76	96	123	124	116	-6,5%	-8
DROME ARDECHE	758	962	984	1008	956	-5,2%	-52
Isère	2150	2547	2665	2893	2917	0,8%	24
Loire	789	922	959	981	985	0,4%	4
Haute-Loire	120	168	195	202	186	-7,9%	-16
Puy-de-Dôme	839	1049	1102	1149	1216	5,8%	67
Rhône	2786	3623	3952	3918	3903	-0,4%	-15
Savoie	425	493	505	570	571	0,2%	1
Haute-Savoie	1160	1320	1452	1508	1665	10,4%	157
	10635	12986	13841	14329	14564	1,6%	235



Licencié par département



Annexe n°2

	Nombre de brevets saison 2021/2022	Nombre de brevets saison 2022/2023	Nombre de brevets saison 2023/2024	Nombre de brevets saison 2024/2025	
AURA		729	667	853	↗
AIN		371	325	332	↗
ALLIER		179	204	225	↗
CANTAL		30	24	30	↗
DROME/ARDECHE		410	486	412	↘
ISERE		835	1027	957	↘
LOIRE		301	295	321	↗
HAUTE LOIRE		70	45	58	↗
PUY DE DOME		386	355	409	↗
RHONE		1509	1509	1301	↘
SAVOIE		154	219	203	↘
HAUTE SAVOIE		760	703	708	↗
	4646	5734	5859	5809	
				Moins 50 brevets = moins 0,85 %	

Annexe n°3

BILAN FONCTIONNEMENT AU 31/07/2025

Dépenses	Budget 2024/2025	Réalisé 2024/2025
Electricité	1 100,00	811,15
Fourniture entretien	50,00	6,28
Charges co-propriété	1 300,00	1 477,87
Entretien sur biens immobiliers	505,00	134,13
Sécurité incendie	100,00	
Primes d'assurances	950,00	440,86
Taxe foncière	620,00	722,00
Total locaux	4 625,00	3 592,29
Petit équipement	2 500,00	73,87
Entretien matériel bureau		
Total équipement	2 500,00	73,87
Fournitures administratives	500,00	154,92
Documentation		
Total fournitures	500,00	154,92
Licence EBP	2 700,00	2 063,88
Honoraires	3 230,00	1 853,23
Services bancaires	430,00	283,83
Total prestations	6 360,00	4 200,94
Déplacement CD	6 000,00	4 794,69
Représentation CD	1 000,00	1 075,45
Réunion avec commissions/OD		1 138,88
Total Comité Directeur	7 000,00	7 009,02

Dépenses	Budget 2024/2025	Réalisé 2024/2025
Frais AG nationale et salon	2 500,00	2 174,47
Frais assemblée AURA	5 000,00	6 609,71
Total Assemblées Générales	7 500,00	8 784,18
COSMOS - LONGITUDE 181 - CROS	800,00	583,61
Total divers	800,00	583,61
Petit équipement		396,50
Hébergement, licence office 365, Zoom	90,00	1 452,01
Téléphone + internet	1 500,00	1 284,29
Frais affranchissements	80,00	8,65
Total communication	1 670,00	3 141,45
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	30 955,00	27 540,28
formation	670,00	461,88
Salaires brut	36 500,00	28 335,06
Charges sociales	13 100,00	10 844,07
Total masse salariale	50 270,00	39 641,01
TOTAL FONCTIONNEMENT	81 225,00	67 181,29
Dont Impôts et Taxes assimilés	1 290,00	1 183,88
Fonctionnement hors impôts et salaires	30 335,00	26 818,28

BILAN ACTIONS AU 31/07/2025

	Nb actions prévues au 31/07/2025	Nb actions engagées au 31/07/2025	% actions engagées au 31/07/2025	Budget alloué au 31/07/2025	Budget comptabilisé au 31/07/2025	% Budget réalisé au 31/07/2025
Apnée	12	3	25%	9 110	1 642	18%
Archéo subaquatique	1	0	0%	1 500	0	0%
Env et Biologie	2	2	100%	1 095	1 155	105%
Handi subaquatique	2	1	50%	2 025	511	25%
Hockey subaquatique	12	1	8%	9 640	2 029	21%
Nage avec palmes	14	1	7%	9 795	390	4%
Nage en eau vive	13	9	69%	15 420	5 098	33%
Plongée sous-marine	11	5	45%	33 180	21 242	64%
Plongée sportive en piscine	8	4	50%	6 440	3 474	54%
Photo vidéo sous-marine	4	2	50%	2 185	85	4%
Plongée souterraine	9	6	67%	4 520	1 134	25%
Tir sur cible subaquatique	6	5	83%	4 650	2 580	55%
	94	39	41%	99 560	58 539	59%

	Nb actions prévues au 31/07/2025	Nb actions engagées au 31/07/2025	% actions engagées au 31/07/2025	Budget alloué au 31/07/2025	Budget comptabilisé au 31/07/2025	% Budget réalisé au 31/07/2025
CODEP 01	17	3	18%	7 840	960	12%
CODEP 03	15	5	33%	15 655	8 210	52%
CODEP 15	4	2	50%	1 170	795	68%
CODEP 26-07	18	11	61%	10 580	4 679	44%
CODEP 38	21	16	76%	20 487	15 324	75%
CODEP 42	16	12	75%	15 570	8 282	53%
CODEP 43	4	0	0%	3 030	0	0%
CODEP 63	24	12	50%	19 045	12 023	63%
CODEP 69	32	10	31%	39 400	20 469	52%
CODEP 73	3	1	33%	1 620	640	40%
CODEP 74	15	9	60%	21 940	7 171	33%
	169	81	48%	156 337	78 553	50%